



Mâcon, le 26 avril 2019

INFORMATION PRESSE

APPEL À CANDIDATURE : NOMINATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Le préfet de Saône-et-Loire doit procéder au renouvellement et à la nomination de 16 lieutenants de louveterie, à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée maximale de cinq ans.

Un lieutenant de louveterie concourt, sous son autorité, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Il est le conseiller technique de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage ; les chasses et battues administratives sont organisées sous son contrôle et sous sa responsabilité technique. Ses fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles.

Tout candidat intéressé est donc invité à transmettre (ou à déposer pendant les heures d'ouverture) un dossier de candidature **AVANT LE 17 JUIN 2019** à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Saône-et-Loire, service Environnement (37 boulevard Henri Dunant - CS 80140 - 71040 Mâcon cedex), composé des pièces obligatoires précisées dans le document nommé « Appel à candidature » accessible sur l'Internet départemental de l'État : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/appele-a-candidature-renouvellement-nomination-a11359.html>.



Contacts :

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

03 85 21 82 33

pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

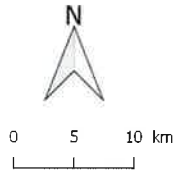
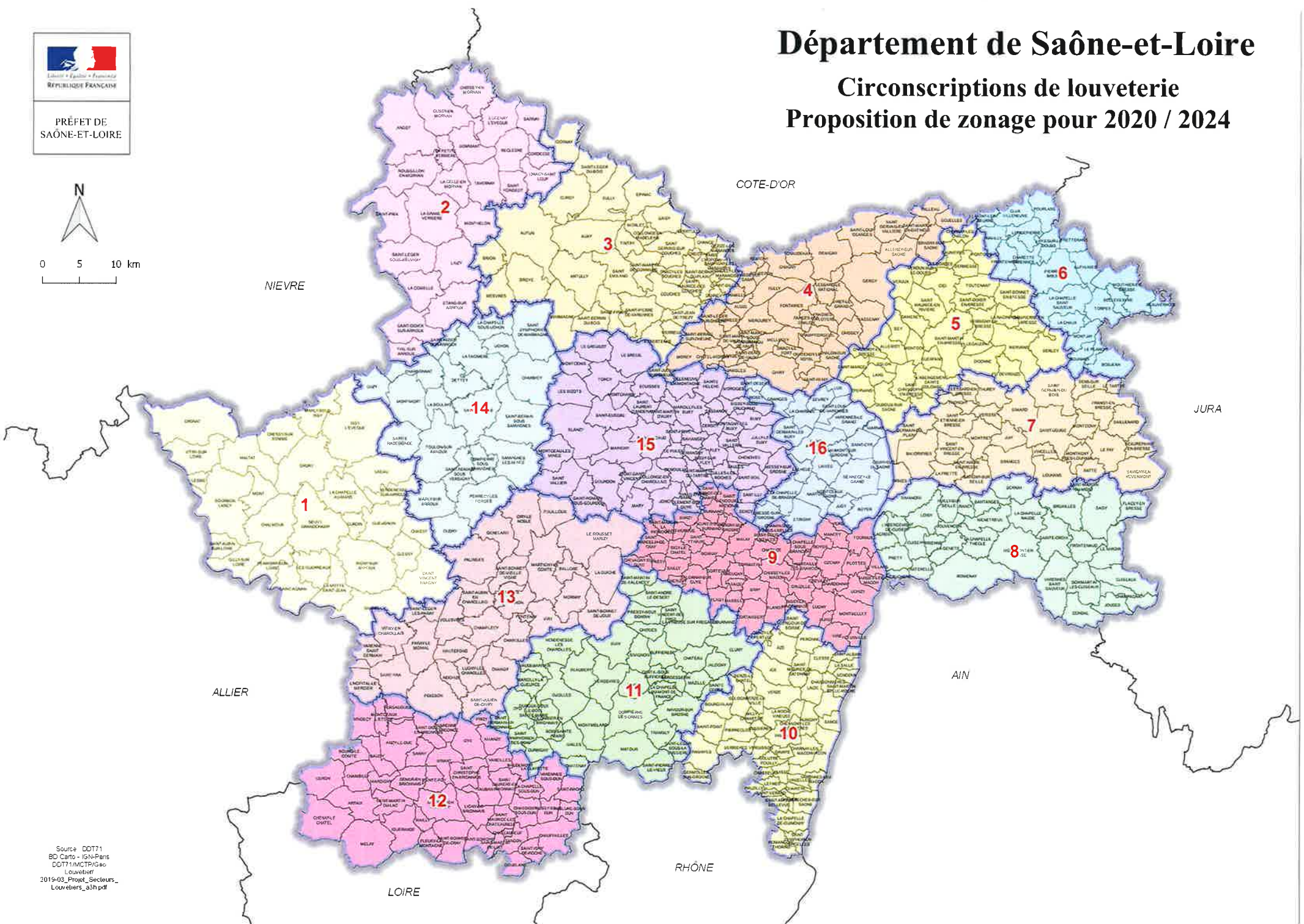
Suivez-nous sur Twitter et Facebook @Prefet71



Département de Saône-et-Loire

Circonscriptions de louveterie

Proposition de zonage pour 2020 / 2024



Source DOT71
BD Carro - IGN-Paris
DDT71/MCTP/Géo
Louveterie
2019-03_Projet_Secteurs_
Louveterie_ash.pdf